**DEMANDE DE PRIX DP 002/AI-PASS 3/2024**

|  |
| --- |
| **1. PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D’ENABEL** |
| NOM :  | Amparo Fernández Del Rio |
| FONCTION :  | ATI AI PASS  |
| TEL | +222 43028071 |
| E-MAIL :  | amparo.fernandezdelrio@enabel.be |

|  |
| --- |
| **2. OBJET DE LA DEMANDE** |
| Elaborer une plateforme de présentation et de diffusion du système National d’Information sanitaire (SNIS). |
| **3. REFERENCES ENABEL** | **DP 002/AI PASS 3/ 2024** |

|  |
| --- |
| **4. INSTRUCTION** |
| Réception des offres : | L’offre doit être transmise sous forme d’un fichier PDF par email à Mme Amparo Fernandez Del Rio, amparo.fernandezdelrio@enabel.be, et à Mme Aminetou Bebana Ould Bahah, aminetou.bahah@enabel.be en copie, au plus tard le 24/10/2024 à 23h |
| DOCUMENTS A joindre | * Formulaire d’identification complété ;
* Registre de commerce ou autre document démontrant le statut légal du prestataire pour l’exercice de son activité professionnelle ;
* **CV** du/des prestataire.s de service ou consultant.es
* **Proposition d’offre Technique** : détaillant l'approche méthodologique, les solutions techniques proposées, les outils et technologies, le plan de travail, le calendrier d'exécution, le calendrier du projet et les livrables spécifiques…etc, liés au développement du portail web pour le SNIS selon les TDR adjoint à la DP.
* **Proposition Financier** complété, spécifique par rubrique et signé : tous les coûts ventilés par phases de travail (développement, mise en œuvre, maintenance, etc.), incluant les honoraires et tout autre coût connexe.
 |

|  |
| --- |
| **5. TERMES DE REFERENCES** |
| Document en annexe ci-joint. |

|  |  |
| --- | --- |
| **6. LIEU D’EXECUTION** | **7. PERSONNE DE CONTACT POUR L’EXECUTION** |
| En Mauritanie : * A Nouakchott
 | NOM : * Amparo Fernández Del Rio
* Amadou Ba Aliou
 |
| FONCTION (respectivement): * Expert Technique en Santé Digitale
* Expert Technique en Santé Digitale
 |
| TEL :* +222 43028071
* +222 44520707
 |
|  | EMAIL : amparo.fernandezdelrio@enabel.be, EMAIL**:** amadoualiou.ba@enabel.be |

|  |
| --- |
| **8. PERIODE D’EXECUTION** |
| La consultation s'étendra sur une durée de 63 jours, répartis sur une période de 4 mois |

|  |
| --- |
| **9. ELEMENTS INCLUS DANS LES PRIX** |
| Les éléments inclus dans le prix proposé par le fournisseur pour une consultance de ce type doivent inclure l'ensemble des services nécessaires :1. **Note de cadrage/Note méthodologie :** ce document initial décriera les objectifs, la portée, les parties prenantes, les contraintes, les risques potentiels, les aspects techniques et les délais du projet. Cette note de cadrage servira de référence tout au long du projet pour s'assurer que toutes les parties sont alignées sur les attentes et les résultats attendus. Cette note sera fournie au démarrage de la mission et sera présentée pour validation au comité technique créé pour le suivi pendant toute la durée de la prestation de services.
2. **Rapports Intermédiaires :** Le prestataire doit fournir un rapport d’étape après l'élaboration de chacune des parties de la section méthodologie. Chaque rapport d’étape devra être soumis pour validation par le comité technique
3. **Le portail web créé et à niveau ;** le site web complet, fonctionnel et accessible en ligne. Il doit inclure toutes les fonctionnalités décrites dans les spécifications du projet (TDR).
4. **Le code source du site internet et les paramètres d’accès à l’interface d’administration** : le code source complet du portail web, bien documenté et organisé, doit être fourni. Cela inclut tous les fichiers nécessaires au fonctionnement du site, ainsi que les paramètres d'accès à l'interface d'administration pour permettre aux administrateurs de gérer et de maintenir le site.
5. **La formation à l’utilisation et à l’administration du site** ; la formation des administrateurs du portail web doit être assurée par le prestataire. Cette formation doit couvrir l'utilisation quotidienne du site, la gestion des contenus, les tâches d'administration et la résolution des problèmes courants.
6. **Elaboration d’une guide à l’utilisation et à l’administration du site**
7. **Rapport final provisoire** : à la fin de sa mission, le prestataire rédigera un rapport final provisoire qui sera soumis au comité technique pour validation.
8. **Rapport final** : le prestataire rédigera le rapport final dans les (15) jours à compter de la réception des commentaires et des observations sur le rapport provisoire. Le rapport final mentionnera les principaux résultats obtenus et fournira en annexe les différentes notes produites, les outils développés durant la mission et les recommandations pour la suite des actions à entreprendre.
9. **Apporter et assurer la maintenance et un support technique continu** pour résoudre tout problème technique éventuel après la création et installation du site web en assurant une garantie minimale d’un an à compter de la date d'installation et de mise en service du site web de le SNIS.

Sont également inclus dans les prix :* la gestion administrative et le secrétariat ;
* les honoraires ;
* Per diem (hébergement et Autres frais de subsistance) ;
* toutes les charges auxquelles le prestataire est soumis (impôts…) ;
* la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution ;
* le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

Mais également les frais de communication (internet compris), les frais administratifs et de secrétariat, les frais de photocopie et d'impression, le coût de la documentation relative aux services éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l’exécution des services, tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l’exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d’auteur, l’achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l’exécution du marché. |

|  |
| --- |
| **10. FORMULAIRE D’OFFRE - PRIX** En déposant cette offre, le soumissionnaire s’engage à exécuter, conformément aux dispositions de la DP 002/AI-PASS 3/2024, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans les documents (demande de prix et termes de référence) et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.Le soumissionnaire s’engage à exécuter le marché public aux prix suivants, exprimés en **MRU** et hors TVA : |
| Description | Unité | Quantités présumées | Prix unitaire en MRU htva | Prix total en MRU htva |
| Prestation | 1 journée de travail | 63 jours | A compléter par le soumissionnaire | A compléter par le soumissionnaire |
| **Montant total htva** |  ….. MRU A compléter par le soumissionnaire |
| Fait à ………… le ………………Signature manuscrite originale / nom : ……………………………………………… |

|  |
| --- |
| **11. MODALITES DE PAIEMENT** |
| L’adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire original) à l’adresse suivante :***A l’attention de Verónica Trasancos (Coordinatrice AI PASS)******ENABEL, Agence Belge de développement******Projet AI-PASS 3******ILOT D LOT 2*** ***ZRD EX02******Nouakchott, Mauritanie***Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que d’autres documents éventuellement exigés.La facture doit être libellée en MRU.Les modalités de paiement seront reparties de la manière ci-dessous et doivent respecter les étapes clés du projet, telles que :

|  |  |
| --- | --- |
| **Produit** | **Montant** |
| **Note de cadrage validé** | 20% du Total |
| **Création du portail web et sa mise à niveau, la dotation des rapports intermédiaires décrits ci-dessus et à la dotation du code source du site internet et les paramètres d’accès à l’interface d’administrateur** | 40% du Total |
| **Formation à l’utilisation (Rapport de formation) et à l’administration du site, l’élaboration d’une guide à l’utilisation et à l’administration du site la validation du rapport final** | 40% du total |

**Le prestataire devra apporter et assurer la maintenance et un support technique continu** pour résoudre tout problème technique éventuel après la création et installation du site web en assurant une garantie minimale d’un an à compter de la date d'installation et de mise en service du site web de le SNIS.Aucune avance ne peut être demandée par l’adjudicataire et le paiement sera effectué après réception de chaque prestation de services faisant l’objet d’une même commande. |

|  |
| --- |
| **12. REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE** |
| Nom et prénom du soumissionnaireouDénomination de la société et forme juridique  |  |
| Nationalité du soumissionnaire |  |
| Domicile / Siège social  |  |
| Numéro de téléphone  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Numéro d’inscription CNSS |  |
| **Numéro de registre de commerce (NRC) ou équivalent** **Numéro d’entreprise****NIF** |  |
| Représenté(e) par le(s) soussigné(s)(nom, prénom et qualité) |  |
| Personne de contact numéro de téléphone adresse e-mail |  |
| Numéro de compte pour les paiements**RIB à annexer**Institution financièreOuvert au nom de |  |

**CONDITIONS SPECIFIQUES D’ACHAT**

**Travaux, Fournitures et Services**

**Généralités**

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s’y rapportant, les présentes conditions spécifiques s’appliquent aux commandes de travaux, biens et services passées au nom et pour compte de la Coopération Technique Belge (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

**Acceptation de la commande**

Toute remarque ou contestation de l’Adjudicataire sur une commande doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours de calendrier à dater de la réception de celle-ci. A défaut, la commande est considérée comme acceptée.

En cas de remarque ou de contestation formulée dans la forme et le délai précités, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d’annuler la commande par simple notification écrite. L’annulation ne donne lieu à aucune indemnisation.

L’acceptation de la commande implique l’acceptation de l’ensemble des conditions s’y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l’Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l’acceptation a lieu en référence à ces dernières.

L’acceptation d’une commande suppose en outre que l’Adjudicataire s’engage à fournir les éventuelles pièces de rechange pour la période d’utilisation totale prévue des produits livrés.

Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l’une des présentes conditions spécifiques à l’occasion de l’exécution de la commande ne signifie pas qu**’**il y renonce.

**Prix**

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés en ouguiyas (MRU). A l’exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

* Les frais de chargement, de transport, d’assurance, de dédouanement, livraison et déchargement à quai compris, sauf mention contraire et expresse (DDP au lieu de livraison);
* Les frais d ’emballage ;
* Les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l’application d’une clause de référence à l’index, ni pour toute autre cause, quelle qu’elle soit.

La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d’un ou des biens et/ou services ayant fait l’objet de celle-ci, et l’Adjudicataire s’engage à l’exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

**Modalités de livraison/d’exécution**

Les délais de livraison/d’exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l’adresse de livraison/d’exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout envoi doit être accompagné d’une note d’envoi mentionnant le nom de l’Adjudicataire, la référence du bon de commande, le contenu du colis (nature de la marchandise et quantité), ainsi que de tous les certificats et documents exigés..

Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des biens, services et/ou documents associés, ou des dates données d’exécution des travaux, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l’application d’une amende pour retard d’exécution de 0,07% du montant total de la commande par jour de retard entamé. Cette amende est limitée à un maximum de 20% du montant total de la commande.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s’adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l’Adjudicataire défaillant.

Les frais éventuels d’enlèvement, de transfert, de réexpédition et, plus généralement, tous frais quelconques exposés par lePouvoir Adjudicateur imputables à l’Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

**Refus et Acceptation en cas de fournitures et services**

L’Adjudicataire fournit exclusivement des biens et services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité, …) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu’aux règlementations applicables, aux règles de l’art et aux bonnes pratiques, à l’état de la technique, aux plus hautes exigences normales d’utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l’Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L’acceptation n’a lieu qu’après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre du personnel du Pouvoir Adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

L’acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte.

En cas de refus entier ou partiel d’une livraison, l’Adjudicataire est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l’Adjudicataire de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s’approvisionner auprès d’un autre fournisseur, sans préjudice de ce qui est prévu à l’article 4 des présentes conditions spécifiques d’achat***.***

**Sécurité**

Toute exécution d’un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l’exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l’emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d’exécution.

Les opérations effectuées par le personnel de l’Adjudicataire lors de l’exécution d’un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

Cette responsabilité s’étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

**Sous-traitance et cession**

L’Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet de la présente commande, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l’Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l’accord écrit de l’autre partie.

**Facturation et paiement**

Les factures sont établies en deux exemplaires et mentionnent les numéros de référence et date du bon de commande, la description des biens ou services fournis ou travaux exécutés avec pour chaque poste les quantités ainsi que les prix unitaires et globaux sans et avec TVA.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier après réception de la facture.

**Responsabilités**

L’Adjudicataire supporte tous les risques liés à l’exécution de la commande.

L’Adjudicataire est responsable à l’égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l’Adjudicataire. A cet égard, l’Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

**Assurances**

L'Adjudicataire est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution de la présente commande, en particulier les assurances « responsabilité civile » (montant assuré minimum : 1.250.000 euros), « accidents de travail » (montant assuré minimum : 35.000 euros) et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Les polices à souscrire par l’Adjudicataire doivent stipuler qu’aucune modification ou résiliation de la police et qu’aucune suspension de la couverture ne peut être appliquée sans que l’assureur ait informé le Pouvoir Adjudicateur de cette mesure au moins un mois à l’avance.

L’Adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

**Droits de propriété intellectuelle**

L’Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d’une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l’Adjudicataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d’un règlement amiable.

L’Adjudicataire s’engage, soit à obtenir le droit d’utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifierces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits.

Le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, toutcomme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels.

Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu’il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d’auteur.

**Obligation de confidentialité**

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l’Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

L’Adjudicataire s’engage :

* + à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur;
	+ à utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande;
	+ à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande;
	+ à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur;

Cette obligation de confidentialité **court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l’échéance de celle-ci.**

**Litiges**

Le droit belge est seul applicable.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions spécifiques relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.